

# Colombie

- Population : 48,9 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 7 903
- Régime présidentiel
- Indice de développement humain (IDH) : 0,720 (97<sup>e</sup> rang sur 187 pays)
- Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,429 (92<sup>e</sup> rang sur 147 pays)
- Indice de perception de la corruption (IPC) : 37 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)
  
- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution.
- Prostitution légale à condition qu'elle soit consentie et qu'aucun mineur ne soit impliqué. Le proxénétisme est puni de 2 à 4 ans de prison et d'une amende de 50 à 500 fois le salaire minimum légal mensuel (article 213). La peine est de 14 à 25 ans de prison assortis d'une amende de 67 à 750 fois le salaire si la victime est mineure (article 213A). Le tourisme sexuel impliquant des enfants est puni de 4 à 8 ans de prison (article 219).
- L'article 188 du Code pénal sanctionne la traite des êtres humains de 13 à 23 ans d'emprisonnement, et d'une amende allant jusqu'à 1 500 fois le salaire minimum légal mensuel. La loi 1719 de 2014 pénalise spécifiquement le fait d'exploiter une personne dans le cadre du conflit armé interne.
- Durant l'année 2014, on compte un total de 16 plaintes pour le délit de traite des êtres humains et 23 personnes arrêtées. Le Département d'Etat américain fait état en 2014 de 5 condamnations de trafiquants sexuels internationaux et de 2 condamnations de trafiquants sexuels opérant au sein du pays, avec des peines allant de 3 à 22 ans de prison.
- Tourisme sexuel visant les mineurs surtout implanté sur la Côte Atlantique, à Carthagène et Barranquilla ainsi qu'à Medellin ou dans la capitale, Bogota. Près de 35 000 mineurs sont impliqués dans l'exploitation sexuelle en Colombie, dont 2 000 à Carthagène.
- Chaque année, près de 35 000 Colombiennes seraient victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle à l'étranger (*Fondation Scelles*, 2013).
- La crise économique sévissant au Venezuela pousse un nombre croissant de Vénézuélien(ne)s à traverser la frontière pour aller se prostituer en Colombie (*The Wall Street Journal*, 28 août 2015).
- Pays principalement d'origine des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, dans une moindre mesure de destination. Les victimes colombiennes sont principalement l'objet de traite interne, mais sont aussi envoyées dans d'autres pays d'Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie.

## La violence sexuelle et le conflit armé en Colombie

Dans la 3<sup>ème</sup> édition du Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle, la Fondation Scelles relatait la relation entre le conflit armé en Colombie et la vulnérabilité des jeunes Colombiennes vis-à-vis de l'exploitation et la violence sexuelle. En matière de violence sexuelle, la Colombie a récemment défini un espace commun d'action, où les autorités responsables des normes en matière de délits sexuels agissent sous la forme d'"inter-comités". Cet espace rassemble les comités relatifs à :

- la lutte contre la traite des êtres humains (Loi 985 de 2005),
- la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents (Loi 1336 de 2009),
- la prévention et les soins des victimes de violence sexuelle (Loi 1146 de 2007),
- la lutte contre la violence contre les femmes (Loi 1257 de 2008),
- le décret 0552 de 2012 relatif à la prévention du recrutement, de la violence sexuelle et l'utilisation des enfants et des adolescents par des groupes criminels du conflit armé en Colombie et des bandes criminelles (de type *Bandas Criminales*–BACRIM en Colombie avec une structure paramilitaire).

Le gouvernement colombien se trouve depuis 3 ans dans un processus de paix avec le groupe armé illégal des *Forces Armées Révolutionnaires de Colombie* (FARC). Une des constantes dans la négociation est la question de la violence sexuelle dans le conflit armé, vu qu'il s'agit d'une violation des droits de l'homme et aussi une infraction au droit international humanitaire. Diverses formes de violences sexuelles sont utilisées pour alimenter directement ou indirectement les protagonistes de la guérilla (prostitution, traite des êtres humains, pornographie, et exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales).

L'un des progrès les plus importants depuis 2013 est la Loi 1719 de 2014 concernant l'accès à la justice pour les victimes de violence sexuelle dans le conflit armé interne qui modifie le Code pénal. Elle harmonise la législation nationale avec les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme et au droit humanitaire, ratifiés par la Colombie et plus particulièrement dans le cas de violence sexuelle. Cette loi a pour objet de :

- créer des mécanismes pour diminuer l'impunité, proposer des mesures de discrimination positive et de protection en faveur des victimes sous un traitement différencié et une approche des droits de l'Homme.
- repérer les cas dans lesquels la violence sexuelle s'assimile à un crime de guerre et de lèse-humanité qui, dans ce cas, en accord avec la norme internationale, n'admet pas la prescription et peut être dénoncé, l'objet d'une enquête et jugé à n'importe quel moment dès lors qu'il s'agit d'une pratique habituelle, d'une grande ampleur, systématique, généralisée et invisible.

De même, la loi remet en cause l'usage de la violence et prend en compte d'autres éléments en tant que contextes de coercition ou délits produits par menaces ou abus de pouvoir. Elle prévoit aussi des peines pour ceux qui pratiquent la grossesse forcée, la stérilisation et la nudité forcée, conduites associées à la violence sexuelle occasionnées par le conflit armé.

Il est important de préciser en ce qui concerne la prostitution, qu'un projet de loi avait été présenté devant le Congrès permettant aux autorités de mettre en place un système de sécurité sociale plus organisé vis-à-vis des personnes prostituées ainsi que d'assurer les droits

individuels et sociaux des personnes majeures (18 ans en Colombie). Mais des avis divergents s'y opposèrent et le projet de loi n'a pas été approuvé.

### **Traite des personnes - Prévention, assistance aux victimes et poursuites judiciaires**

Confronté à la traite des personnes, l'Etat colombien a approuvé le Décret 1069 du 12 juin 2014 dans lequel sont réglementées les mesures que doivent suivre les organismes responsables de la mise en place de l'assistance et de la protection des victimes de traite des personnes. Parallèlement, le Décret de stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2014-2018 est en cours d'adoption, suite à un processus participatif et à une collaboration entre les instances gouvernementales, les organisations de la société civile, les victimes de la traite des personnes et les organismes de coopération internationale. L'objectif de la stratégie est de combattre la traite des êtres humains et de garantir des droits aux victimes par le biais de mesures et de mécanismes de prévention, de protection, d'assistance, de poursuites judiciaires et sanctions pénales. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, pendant l'année 2014, 41 personnes victimes de traite externe et 3 personnes victimes de traite interne ont été aidées dont 33 femmes et 15 victimes d'exploitation sexuelle. En 2013, parmi les 82 victimes de traite interne prises en charge, 47 étaient des femmes et 35 étaient victimes d'exploitation sexuelle.

### **Enquêtes et poursuites judiciaires pour traite des êtres humains**

En 2014, 4 opérations ont été menées par la *Police nationale colombienne* et *Interpol*. Elles ont abouti au démantèlement de réseaux criminels dédiés à la traite des êtres humains :

- « Alianza 16 » a démantelé un réseau criminel transnational de traite des êtres humains depuis la ville de Pereira avec, pour destination, Panama et les Bahamas ;
- « Patria 10 » a démantelé une opération criminelle de traite dans le cadre du conflit armé ;
- « Patria 12 » a démantelé une organisation de traite interne
- « Alianza 115 » a arrêté un membre d'une organisation criminelle de traite des êtres humains depuis la ville de Pereira avec, pour destination, Singapour.

Durant l'année 2014, d'après la *Dirección de Investigación Criminal e Interpol* (DIJIN), on compte un total de 16 plaintes pour le délit de traite des êtres humains et 23 personnes arrêtées. D'après l'*Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* (ONUDC) en Colombie, 317 enquêtes ont été initiées depuis ces dernières années pour traite des êtres humains et 53 condamnations ont été prononcées à l'encontre des responsables. D'après le rapport national « Rapport sur l'état des lieux des droits de l'homme en Colombie » (document de travail du ministère de l'Intérieur), de janvier 2013 à janvier 2014, le travail de collaboration effectué entre les institutions de l'Etat et la coopération internationale est mis en exergue. Ceci apparaît également dans le rapport 2014 sur la traite des êtres humains du Département d'Etat américain en ce qui concerne la prévention dans la lutte contre la traite des personnes.

En matière de prévention du délit, la Colombie a mené à terme des campagnes de prévention comme « *Con la Trata de Personas, no hay Trato* » (Avec la traite des personnes, on ne traite pas), la pièce de théâtre « *5 Mujeres un Mismo Trato* » (5 femmes, un même

traitement) dont les actrices principales ont été des victimes de traite, ou encore une *hotline* (*Línea Gratuita Nacional contra la Trata de Personas*) au niveau national 01 8000 52 2020 et depuis l'extérieur du pays (57) +1 6001035. Cette *hotline* fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est important de signaler l'appui apporté par le *Centro operativo Anti Trata de Personas* (COAT) chargé de fournir une assistance aux victimes de traite, de coordonner les efforts des autorités pour enquêter et poursuivre les réseaux de trafiquants. En 2014, d'après le ministère de l'Intérieur colombien, le COAT a porté assistance à 72 victimes de traite, dont 63 cas de traite externe et 9 cas de traite interne.

Ces trois dernières années, d'importants démantèlements d'organisations criminelles de traite interne à des fins d'exploitation sexuelle ont été réalisés, dont l'un des plus importants concernait une femme originaire d'Anserma (Caldas). Enfermée pendant quatre ans dans un bar où elle était livrée à la prostitution, victime de mauvais traitements physiques et psychologiques, elle était parvenue à s'échapper du bar pour informer les autorités qu'il y avait d'autres femmes enfermées contre leur volonté. Trois hommes ont été arrêtés pour traite des personnes.

### **Les mineurs, principales victimes du tourisme sexuel**

Des sites internet accessibles uniquement à l'extérieur du pays proposent du « tourisme de drogues » et « de services sexuels clandestins ». Leur adresse IP étant bloquée, les internautes ne peuvent pas y accéder depuis la Colombie. Les autorités locales ont dénombré 3 000 sites internet en lien avec le sujet dont environ 20 qui proposaient des mineurs prostitués. De plus, le « bouche-à-oreille » permet également aux touristes de choisir Medellín, par exemple, comme destination pour la consommation de drogues et de services sexuels (*Semana*, 2013).

Une étude de l'*ONUSDC Colombie* rapporte que la majorité des personnes en recherche de « narco-tourisme » sont de nationalité nord-américaine, israélienne, italienne et allemande. Les Israéliens vont souvent à Medellín pour passer l'année sabbatique qui leur est dûe à la fin de leur service militaire. Les touristes ont entre 19 et 25 ans et leurs villes préférées sont Bogota, Medellín et Carthagène.

En octobre 2014, la police spécialisée a interpellé aux Etats-Unis une personne qui se rendait à Medellín pour y avoir des relations sexuelles avec des mineurs et les filmer. Les mineurs étaient recrutés par un chauffeur de taxi proposant des services sexuels aux touristes. Cette personne était chargée de transporter les étrangers vers les lieux clandestins où des mineurs, âgés de 15 à 17 ans, étaient prostitués. Les enquêtes ont permis de déterminer que l'on donnait aux adolescents du 2C-B, une drogue hallucinogène psychédélique (*Fiscalía General de la Nación*, 14 octobre 2014):

Pendant une session de la Commission des Droits de l'Homme du Sénat colombien, une « alerte au tourisme sexuel » a été émise à l'approche de la haute saison touristique et de l'arrivée des étrangers dans la ville début 2015. Près de 35 000 mineurs sont confrontés à l'exploitation sexuelle en Colombie, dont 2 000 se trouvent à Carthagène, selon l'UNICEF (*Vice News*, 27 décembre 2014).

## **Pornographie impliquant des mineurs**

En avril 2015, après deux années d'enquête policière, des membres d'une organisation criminelle ont été arrêtées dans la ville de Barranquilla. Ils étaient spécialisés dans l'enregistrement d'images pédopornographiques (danses érotiques et scènes pornographiques) sur un *chat* vidéo, impliquant des mineurs de 13 à 17 ans. Ces images étaient ensuite commercialisées sur des sites internet légaux destinés aux adultes. Le responsable de la bande inscrivait les mineurs avec les papiers d'identité d'autres personnes. Il opérait avec des clients locaux qui avaient des relations sexuelles avec les mineurs contre une somme de 100 000 à 150 000 pesos (28 à 42 €/30 à 45 US\$). Les mineurs recevaient 20 000 pesos (5,6 €/6 US\$). Les vidéos étaient ensuite offertes aux clients, pour la plupart des étrangers, à travers le *chat* privé (*Fiscalía General de la Nación*, 27 avril 2015).

## **L'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents**

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents se présente sous différentes formes (prostitution, pornographie, traite à des fins sexuelles, exploitation sexuelle associée aux contextes du tourisme, du voyage et des activités d'extraction minière). Si ces situations sont reconnues par les organisations gouvernementales et la société civile, elles sont difficiles à identifier étant donné la méconnaissance de la problématique, la confusion avec d'autres types de violences (comme les abus sexuels), les mythes et pratiques culturelles qui perpétuent la violence envers les enfants dans certaines régions.

Un rapport réalisé en février 2015 par des experts sélectionnés par le Gouvernement et par les FARC a dénoncé des abus commis à Melgar et à Giraldot, à proximité de Tolomaidá, la plus importante base militaire de Colombie (*Vega Cantor*, 2015). Dans ces deux villes, pendant la mise en oeuvre du « Plan Colombie » entre 2003 et 2007, 53 mineurs auraient été abusés par des soldats et des mercenaires nord-américains envoyés sur le territoire colombien. Certains d'entre eux auraient même filmé ces actes et revendu les vidéos. Le texte, rédigé par Renán Vega Cantor, professeur de l'Université Pédagogique Nationale, affirme « *qu'ils contribuent à l'insécurité de la population dans les zones de conflit, mais également dans d'autres zones dans lesquels ils se concentrent et sont en contact avec la population civile* » (*Vega Cantor*, 2015).

## **Contribution des organisations non gouvernementales (ONGs)**

La Fondation *Renacer*, ONG privée, travaille depuis plus de 28 ans pour la prévention et l'éradication de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents. Elle élabore des plans stratégiques d'intervention permettant d'aider et de prendre en charge les victimes ou potentielles victimes, et mène également des campagnes de prévention et de dénonciation des trafics à l'échelle de tout le pays.

De 2013 à aujourd'hui, 990 enfants ont été identifiés comme des victimes d'exploitation sexuelle commerciale dans les villes de Bogota et de Carthagène. 65 % d'entre eux mènent des démarches afin d'obtenir des indemnisations pour les préjudices à vie causés par ces délits.

La Fondation *Renacer* accueille quotidiennement, en collaboration avec l'Etat, 200 enfants à Bogota et 75 enfants à Carthagène. 390 plaintes d'enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale ont été suivies à Carthagène et à Bogota. Des jugements ont été rendus (8 à Carthagène et 11 à Bogota). Ainsi, d'après la Fondation *Renacer*, 32 personnes à Carthagène et 35 personnes à Bogota ont été punies à de peines exemplaires oscillant de 17 à près de 33 ans de prison.

Ces dernières années, les entreprises privées du secteur touristique ont entrepris une action pour l'adoption de codes de conduite impliquant tous leurs employés et leurs collaborateurs à la protection des enfants face à l'exploitation sexuelle commerciale. La Fondation *Renacer* en tant que partenaire local de l'ONG *ECPAT International* travaille et accompagne 234 entreprises privées du secteur touristique (hôtellerie, voyage) engagées dans la mission de construire des environnements pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle commerciale dans les villes de Bogota, Carthagène, Barranquilla, Bucaramanga, Medellin, Leticia, Santa Marta et Girardot. Ils développent des normes de responsabilité sociale corporative et de coresponsabilité certifiées par *The Code* (la seule certification internationale de protection de l'enfance face à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents, associée au voyage et au tourisme). Enfin, de récentes études de la Fondation *Renacer* ont mis en évidence le fait que des groupes criminels proposent une exploitation sexuelle commerciale d'enfants et d'adolescents dans les chantiers d'activités minières et/ou d'extraction de sols.

## Sources

- « Asegurados 5 presuntos integrantes de banda dedicada al proxenetismo en el Atlántico », *Fiscalía General de la Nación*, 27 avril 2015.
- « Fiscalía desarticula tres organizaciones criminales dedicadas a la prostitución infantil », *Fiscalía General de la Nación*, 14 octobre 2014.
- « Sexo y drogas: un paquete turístico en Medellín », *Semana*, 2013.
- *Contribución al entendimiento del conflicto armado en Colombia*, Comisión Historica del Conflicto y sus Víctimas, février 2015.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013.
- Hoffman M., « El 'boom' del turismo sexual de menores en Cartagena », *Vice News*, 27 décembre 2014.
- Militares estadounidenses violaron más de 50 menores colombianas entre 2003 y 2007 », *El Espectador*, 21 décembre 2015.
- Ministerio del Interior (República de Colombia), *Informe sobre asistencia y protección víctimas del delito de trata de personas cuatrenio 2010-2014*, Oficina asesora de planeación, 2010.
- ONUDC, *Informe mundial sobre la trata de personas 2014 – Resumen ejecutivo*, ONUDC, 2014.
- ONUDC (Colombie), *Estudio exploratorio descriptivo de la dinámica delictiva de*

*estupefacientes, la trata de personas y la explotación sexual comercial asociada a viajes y turismo en el municipio de Medellín*, ONUDC Colombia, Empresa para la Seguridad Urbana (ESU), 2012.

- Vega Cantor R., « La dimensión internacional del conflicto social y armado en Colombia », in: *Contribución al entendimiento del conflicto armado en Colombia*, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, Ed. Desde Abajo, février 2015.

- Vyas K., Schaefer Muñoz S., « Venezuela Crackdown Sows Chaos Along Colombian Border », *The Wall Street Journal*, 28 août 2015.

- Pièce de théâtre « 5 Mujeres un mismo trato » (Soy Mujer) :

<http://www.soymujer.co/index.php/es/soymujer>

- Campagne « Con la trata de personas, no hay trato » :

<https://www.unodc.org/colombia/es/press/2014/julio/lanzamiento-campana-con-la-trata-de-personas-no-hay-trato.html>

- Fondation Renacer : <https://fundacionrenacer.org>

- Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Colombie) :

<http://www.minsalud.gov.co/salud/publica/SSR/Paginas/gestion-salud-publica.aspx>

- Ministerio del Interior (República de Colombia), *Estrategia Nacional Integral de Lucha contra la Trata de Personas 2014-2018* : <http://tratadepersonas.mininterior.gov.co/estrategia>